

RÈGLEMENT FINANCIER

ANNEE 2026-2027

Groupe scolaire La Salle Sainte Anne-Savoisiennne

Merci de le lire (jusqu'à la fin du document) et le conserver

1. Frais d'inscription pour tout nouvel élève :

- 50 € de frais de dossier obligatoire, réglés lors de l'inscription en ligne, non remboursables.
- 100 € d'acompte demandé lors de l'inscription en ligne. L'inscription ne devient effective qu'à l'issue du règlement de cet acompte. Ce dernier viendra en déduction de votre facture annuelle (contributions familiales pour la scolarité). Cet acompte restera acquis en cas de désistement à l'initiative de la famille.

2. Frais de réinscription :

- 100 € d'acompte demandé lors de la réinscription en ligne. L'inscription ne devient effective qu'à l'issue du règlement de cet acompte. Ce dernier viendra en déduction de votre facture annuelle (contributions familiales pour la scolarité). Cet acompte restera acquis en cas de désistement à l'initiative de la famille.

3. Contribution des familles :

Scolarité A l'année	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D
	Inférieur à 4.400 €	de 4.401 € à 7.700 €	de 7.701 € à 10.400 €	Supérieur à 10.401 €
Part Fixe	802,20	802,20	802,20	802,20
Part Variable	0,00	260,25	474,45	659,80
Contributions liée aux filières (EPS) (1)	5,40	5,40	5,40	5,40
Total scolarité (l'année)	807,60	1 067,85	1 282,05	1 467,40

(1) pour les sorties EPS nécessitant l'utilisation d'infrastructures extérieures (hors gymnases) et de bus

Notre contribution est composée :

- D'une part fixe, payable par toutes les familles, de 802,20 € /an.
- D'une part variable déterminée à partir de votre dernier avis d'imposition reçu :
Revenu net imposable / nombre de parts fiscales. **(Le résultat de ce calcul vous permet de vous situer dans une des 4 Tranches)**

4. Spécificité des fratries : Sur justificatif à fournir chaque année AVANT le 15 septembre obligatoirement. Au-delà de cette date, il n'y aura pas de régularisation)

- **Si 3 enfants ou plus de la même famille sont scolarisés dans l'enseignement catholique :**
Les contributions familiales sont payées pour 2 enfants seulement, le 3^{ème} bénéficie de 50% de réduction et les autres de la gratuité. Ses réductions s'appliquent au(x) plus âgé(s).
- **Les familles dont l'un des parents est employé comme personnel de droit privé dans un établissement Catholique sous contrat,** bénéficient après justification, d'une réduction de 30% sur la contribution famille (part fixe et part variable)

5. Spécificité des filières métiers de la sécurité

CAP AS : 100 € pour le financement des sorties prévues par les enseignants dans le cadre de la formation des élèves (escalade, 13^{ème} BCA.....)

Bac Pro MS : 180 € pour les activités d'EPS supplémentaires (aviron, piscine, VTT, sortie Chassieu)

1^{ère} et Term. MS (pour les élèves concernés): **50 €** dans le cadre du partenariat pour la formation Pompiers. Cette somme est intégralement reversée à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers.

6. Restauration : Elle est assurée par la société Elios

Restauration A l'année	Ste Anne	Savoissienne <i>pas de cantine le mercredi</i>	Savoissienne DPSE (1)
	Restauration Demi-Pensionnaire <i>(de septembre à fin mai)</i>		
Forfait 5 jours	1 212,30		
Forfait 4 jours	969,90	884,70	316,20
Forfait 3 jours	727,40	663,40	
Restauration Pensionnaire	2 424,60		

(1) L'élève inscrit en tant que demi-pensionnaire est autorisé à apporter son repas et déjeuner dans l'enceinte de l'établissement. Une participation est demandée aux familles afin de couvrir les frais de personnel, d'assurance, d'utilisation des locaux, des fluides.

La demi-pension est calculée sur une base forfaitaire de 5 jours pour le site Sainte Anne et de 4 jours pour le site Savoissienne de septembre à fin mai (les repas isolés non-pris ne sont pas remboursables).

Cette base forfaitaire tient compte des jours fériés, vacances scolaires et journées pédagogiques.

Les semaines de stages de l'année scolaire seront déduites de la facture annuelle que vous recevrez mi-septembre.

Pour les élèves de 1^{ère} et Terminales Métiers de la sécurité : Compte tenu du planning spécifique des stages de ces sections, durant les périodes de stage une réduction sera appliquée **sur la restauration uniquement**, après vérification du « non-passage » à la cantine. Un avoir vous sera fait et sera mis en diminution de vos comptes. Le montant de vos échéances restantes sera réajusté en conséquence.

Les repas pris sur le mois de juin vous seront facturés en fonction des jours de présence.

Un module sur Ecole Directe vous permettra de confirmer le régime et/ou le forfait jour suivant l'emploi du temps de votre enfant. Ce module sera disponible **jusqu'au 13/09/26**.

La carte de self est dématérialisée sur le téléphone portable de votre enfant dans son espace Ecole Directe (code communiqué le jour de la rentrée). En cas de maladie (15 jours consécutifs minimum), une réduction sur les repas non pris pourra être faite, sur justificatif médical et demande de la famille auprès du service comptabilité.

Pour plusieurs enfants scolarisés au groupe scolaire Sainte Anne - Savoissienne : (hors apprenti)

Une réduction de 10 % est accordée sur la pension et la demi-pension du 2^{ème} enfant et des suivants

7. Internat (Hébergement) :

Hébergement A l'année	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D
	Inférieur à 4.400 €	de 4.401 € à 7.700 €	de 7.701 € à 10.400 €	Supérieur à 10.401 €
<u>Hébergement</u> Forfait	1 279,90	1 512,30	1 758,10	2 106,20

- **Un acompte de 100 € est demandé à l'inscription (afin de bloquer la place à l'internat).** L'inscription ne devient effective qu'à l'issue du règlement de cet acompte. Ce dernier viendra en déduction de votre facture annuelle (contributions familiales pour l'internat). Cet acompte restera acquis en cas de désistement à l'initiative de la famille.

- **Dépôt de garantie internat (Pour les nouveaux internes sur le site Sainte Anne uniquement) : 250 € encaissables dès l'inscription de votre enfant dans notre établissement.** Il est restitué au départ définitif de l'élève de l'établissement ou de changement de régime. Les remboursements seront faits par virement pour les départs de l'établissement (durant la 2^{ème} quinzaine de septembre de l'année scolaire suivant le départ) et par avoir sur le compte famille pour les changements de régime.

Le dépôt de garantie sera restitué, déduction faite:

- ✓ Remise en état d'éventuelles dégradations
- ✓ Restant dû de la famille dans le compte comptable

En cas de démission ou d'exclusion définitive de l'internat, la famille sera redevable des sommes dues au prorata temporis à la date de départ de l'internat.

Les nuitées pris sur le mois de juin vous seront facturées en fonction des jours de présence.

8. Cotisation APEL : (facultative) 25 € par an et par famille

L'adhésion à l'APEL (Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre) est volontaire et par famille. L'APEL participe à l'animation et à la vie de l'établissement, permet d'aider à la mise en place de projets pédagogiques et éducatifs au profit des élèves et apporte aux familles un ensemble de services, dont l'abonnement à la revue « Famille et Éducation » gratuit pour les adhérents.

9. Revue Lasallienne : (facultative) Cotisation par famille et par an : 11.5 €

"Lasalle Lien International" est une publication trimestrielle des Frères des Écoles Chrétiennes. Elle porte un regard et une analyse sur l'actualité éducative, fait part des nouvelles du réseau Lasallien, propose des pistes de réflexions.

10. Cotisation association sportive UNSS : (facultative) 25 € par an (facturé et prélevé à partir d'octobre)

Cette cotisation correspond à l'adhésion personnelle de votre enfant à l'association sportive de l'établissement dont l'entraînement sportif se déroule en dehors des heures scolaires.

11. Matériels scolaires et caisse à outils obligatoires : (à la charge des familles)

- **Matériels scolaires :** La liste fournie, variable suivant les classes, sera mise à disposition sur notre site internet et envoyée par mail aux familles.

- **Outillage (pour tous les nouveaux élèves) :** Les commandes (obligatoires par le lycée suivant les classes) se feront au sein de l'établissement à la rentrée et seront à payer directement au lycée par école directe, chèque ou espèces.

Pour les classes de 1^{ère} année de CAP et 2nd Bac Pro une bourse d'équipement sera attribuée par la Région sans conditions de revenu.

12. Activités et sorties pédagogiques :

Il peut être demandé, par les enseignants, une participation à diverses activités pédagogiques se déroulant hors de l'établissement. Si un voyage linguistique, artistique ou une classe de découverte est organisée dans une classe, les modalités financières sont expliquées aux parents des élèves concernés.

13. Calendrier de facturation :

- **Une seule facture** vous sera adressée pour l'année scolaire (vers le 15 septembre). **La période facturée est de septembre à mai**
- **Pour le mois de juin, une régularisation (repas et/ou hébergement) aura lieu après le dernier jour de présence effective de chaque élève et fera l'objet d'un prélèvement la semaine suivante.**

Détail des tarifs

1. Contributions familiales :

Elle comprend :

- a. Les contributions destinées à financer les investissements immobiliers et les équipements nécessaires, ainsi que les dépenses liées au caractère propre de l'établissement.
- b. L'assurance scolaire globale souscrite par l'établissement

2. Repas occasionnels: 8,20 € par repas

L'élève externe désirant manger occasionnellement au réfectoire scolaire, devra réserver son repas auprès du service comptabilité avant 10h30 au prix de 8,20 € (penser à amener l'appoint).

Modalités financières

1. Mode de règlement: Prélèvement privilégié

Les prélèvements en 9 fois sont effectués le **05 ou 10** de chaque mois, **d'octobre à juin**.

Tout changement de compte bancaire doit faire l'objet d'une nouvelle autorisation de prélèvement (**Mandat SEPA**) **entièrement complétée et signée** accompagnée du RIB et remis avant le 25 du mois pour être pris en compte le mois suivant. En cas de changement, merci de bien vouloir demander un nouveau formulaire au service comptabilité ou de le télécharger sur Ecole Directe.

2. Impayés et retards de paiement :

L'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées.

En outre, en cas d'impayés, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante et de refuser l'accès à la cantine et/ou à l'internat au trimestre suivant.

3. Les familles confrontées à des difficultés financières justifiées peuvent, sur demande, et après rencontre avec le chef d'établissement, bénéficier d'une réduction, à l'appréciation du chef d'établissement.

Annexe au règlement financier

ASSISTANTE DE DIRECTION

Transports scolaires :

Toutes les démarches se font en ligne sur www.laregionvoustransporte.fr

Fiches médicale et divers documents :

Pensez à nous faire parvenir le PAI, les médicaments et produits éventuels pour toute prise de médicaments ou toute intervention d'urgence.

COMPTABILITE

Bourse rectorat :

Tous les élèves déjà boursiers ou susceptibles d'être boursiers peuvent faire **une demande d'étude automatique du droit aux bourses** en complétant le formulaire de recueil et la procuration annuelle fournis par l'établissement lors de l'inscription ou réinscription.

Pass Région :

Les montants sont versés au lycée par la région. Pour activer le Pass Région, merci de vous adresser à Mme FALCOZ ou M.MOINET, vie scolaire.

Dès réception du versement un avoir vous sera fait et le montant de vos échéances restantes sera ajusté en conséquence.

Stages :

Durant les périodes de stage, si votre enfant souhaite (compte tenu de son lieu de stage) continuer à bénéficier de l'internat et/ou de la restauration, il suffit de faire votre demande au personnel de l'internat et copie au service comptabilité (message par Ecole Directe) au moins une semaine à l'avance.

Les semaines de stage étant déduites de la facture annuelle de septembre, cette démarche est impérative pour faire les régularisations nécessaires.

Divers :

1) Tout document demandé par les différents services (feuille d'imposition, justificatif employeur etc) **non rendu avant le 15/09/26 ne pourra pas faire l'objet d'une réduction ultérieure (pensez à fournir vos documents avant cette date)**

2) Sur votre espace Ecole Directe, il sera déposé des documents qui pourront vous servir tout au long de l'année (mandat SEPA, Changement de régime etc.....) que vous pourrez transmettre par téléversement sur votre Espace Ecole Directe.

3) Si vous souhaitez payer la scolarité et/ou demi-pension et/ou internat au début de l'année scolaire en une seule fois. Merci de contacter le service comptabilité 04.57.36.05.84 ou par Ecole directe.

Changement de régime en cours d'année :

Vers un régime de niveau « inférieur » :

(D'Interne à Demi-pensionnaire ou Externe, de Demi-Pensionnaire à externe)

Chaque régime et leur tarification choisis à l'inscription et/ou réinscription est conservé jusqu'aux vacances suivantes. Une tolérance est accordée jusqu'au 15 septembre (après cette date, les dates ci-dessous s'appliquent).

Il est possible de demander un changement de régime aux dates suivantes, par le module qui sera mis en place sur Ecole directe :

- 15 jours avant les vacances de Noël pour une application au retour des vacances.
- 15 jours avant les vacances de Printemps pour une application au retour des vacances.

D'un régime d'Externe ou Demi-Pensionnaire vers un régime d'interne :

Contacter l'assistante de direction assistante.direction@steanne-sav.fr pour demander s'il reste des places.

Démission/Exclusion en cours d'année :

En cas de démission ou d'exclusion en cours d'année, le calcul des régularisations de facturation se fera **uniquement à réception** d'une lettre de démission de la famille ou à la notification de la décision du conseil de discipline.

Dans le cas de la mise en place d'un PAFI (parcours aménagé de la formation initiale) ou autre aménagement, la règle des changements de régime s'applique.

Les coordonnées utiles

Site internet de l'établissement : www.steanne-sav.fr

SITE SAINTE ANNE		
Standard	04.57.36.05.80	accueil@steanne-sav.fr ou <i>Ecole directe</i>
Assistante de direction		assistante.direction@steanne-sav.fr ou <i>Ecole directe (de préférence)</i>
Comptabilité	04.57.36.05.84	comptabilite@steanne-sav.fr ou par <i>Ecole directe (de préférence)</i>
Vie Scolaire Ste Anne	06.71.14.79.29 04.57.36.05.91	vie-scolaire@steanne-sav.fr ou par <i>Ecole directe (de préférence)</i>
Vie Scolaire Savoisiennne	04.57.36.05.95	vie-scolaire-sav@steanne-sav.fr ou par <i>Ecole directe (de préférence)</i>
Secrétariat pédagogique	04.57.36.05.88	pedagogie@steanne-sav.fr ou par <i>Ecole directe (de préférence)</i>